



Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2026

## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Rapporteur : Hikmat Chahine

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION



Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE



# CONTEXTE GENERAL



# LE CONTEXTE ECONOMIQUE

- Une inflation toujours en recul
- Une croissance modérée

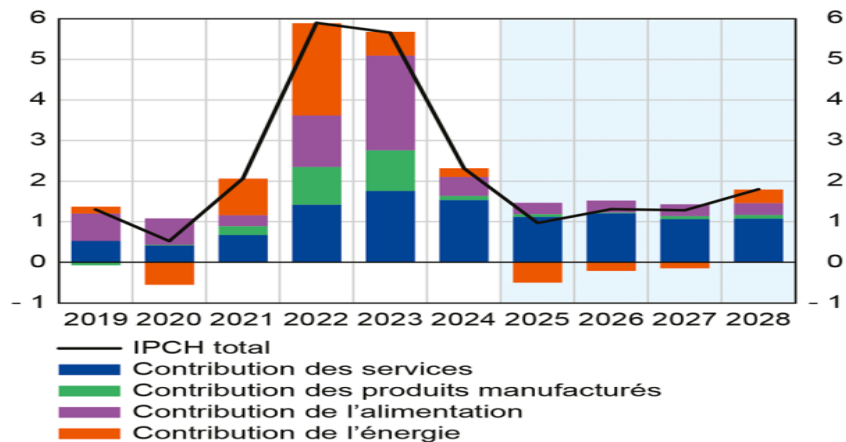
**Inflation 2025**  
**+0,9%**

	T4 2024	T4 2025	T4 2026	T4 2027	T4 2028
PIB réel	0,6	1,1	0,9	1,1	1,2
IPCH	1,7	0,8	1,5	1,4	2,1
IPCH hors énergie et alimentation	2,1	1,4	1,8	1,6	1,7
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,3	7,8	7,7	7,6	7,4

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance en glissement annuel sauf indication contraire.  
 Sources : Insee pour 2024 (comptes nationaux trimestriels du 28 novembre 2025), projections Banque de France sur fond bleuté.

En 2025, l'inflation totale a reculé sensiblement et devrait retomber en moyenne annuelle à 0,9 %, du fait du recul marqué des prix de l'énergie. L'inflation devrait rester très modérée en 2026 avec une prévision de 1,3%, principalement tirée par les prix des services.

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



La croissance du PIB devrait être légèrement meilleure que prévue en 2025 (+1,1%) mais les anticipations pour 2026 sont moins favorables (+0,9%). Les aléas géopolitiques ainsi que le risque de tensions commerciales restent élevés et pourraient avoir des conséquences négatives sur ces indicateurs.

# LA LOI DE FINANCES 2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE



- ❑ Reconduction du DILICO à hauteur de 740 M€, mais exonération des communes
- ❑ L'enveloppe de la DGF est reconduite au niveau de 2025
- ❑ La DSIL et le Fonds vert, aides de l'Etat à l'investissement, diminuent respectivement de 200 M€ et de 310 M€
- ❑ Le versement du FCTVA aux EPCI est décalé en N+1 au lieu d'être versé l'année de la dépense. Le FCTVA 2026 sera donc versé en 2027 et les EPCI connaîtrons donc une année blanche **(-2,2 M€ en 2026 pour le Grand Dax)**.
- ❑ la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) des locaux industriels fait l'objet d'un abattement de 19,3 % pour l'ensemble des collectivités **(-83 K€ pour le Grand Dax)**.
- ❑ Les tarifs de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sur l'enfouissement et l'incinération augmenteront de manière progressive entre 2026 et 2030.

Revalorisation annuelle des bases  
fiscales de 0,8 % pour 2026



Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE



# ATTERRISSAGE BUDGET 2025

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

# Un budget de fonctionnement optimisé

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

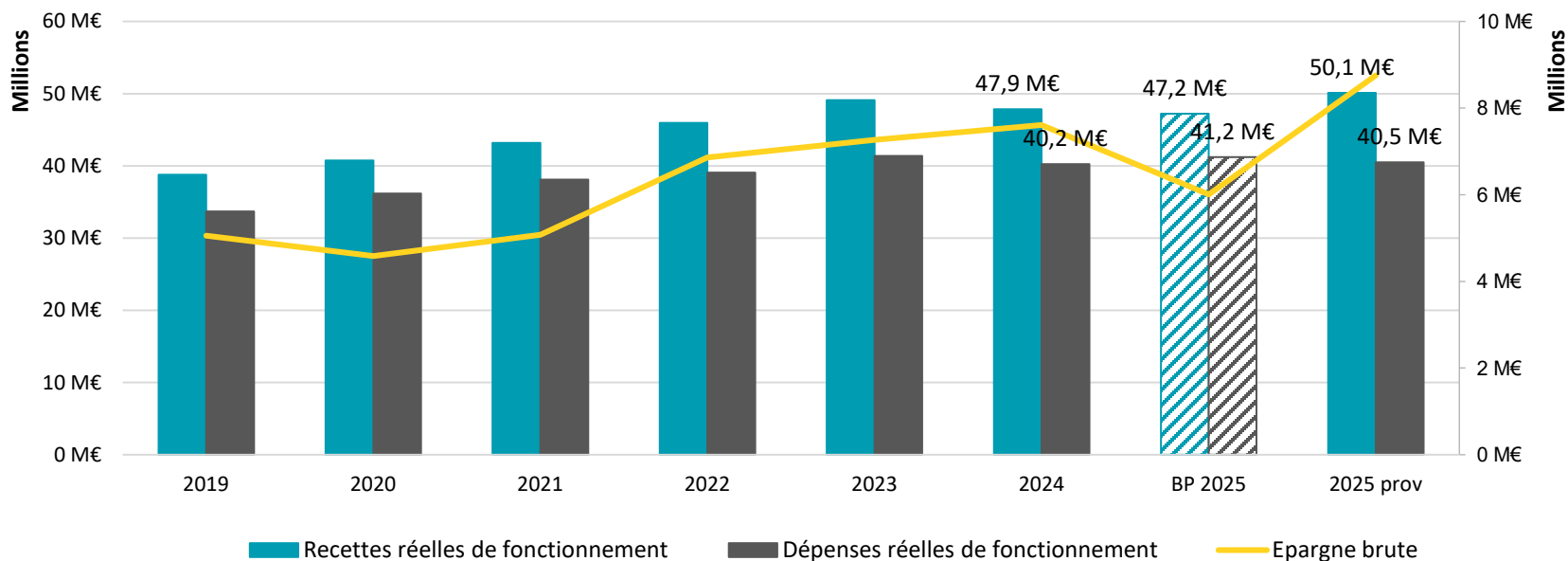
ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE



**Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de +2,2 M€ (+4,7 %)** grâce notamment à la progression des recettes fiscales (+0,7 M€), sans hausse de taux, aux produits de cessions (+0,8 M€) et au reversement de la DSP Très Haut Débit (0,9 M€).

Et **les dépenses réelles de fonctionnement ont quant à elles augmenté de seulement 250 K€ (+0,6%)** malgré la hausse subie de la contribution au SITCOM (+0,2 M€) et des charges de personnel (+0,3 M€). A noter la baisse sensible de 140 K€ des charges d'intérêts.

Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement



# Augmentation maîtrisée des dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

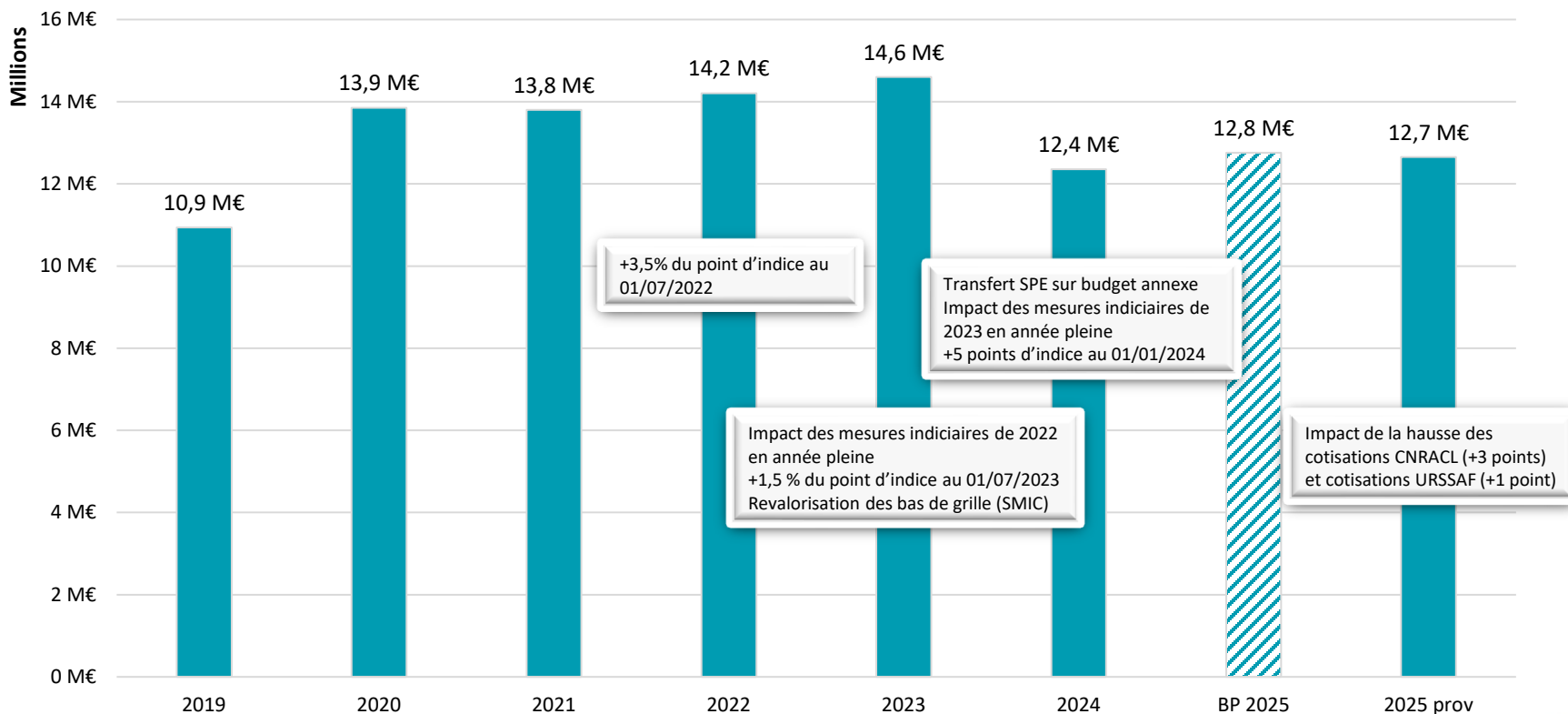
Publié le

ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE



Grâce à des effectifs globalement stables, les dépenses de personnel évoluent modérément en 2025 de **+0,3 M€** (+2,4%). Cette hausse est principalement due aux mesures nationales : hausse de 3 points des cotisations retraites et 1 point de cotisation URSSAF.

### Les charges de personnel



# Focus sur le personnel

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

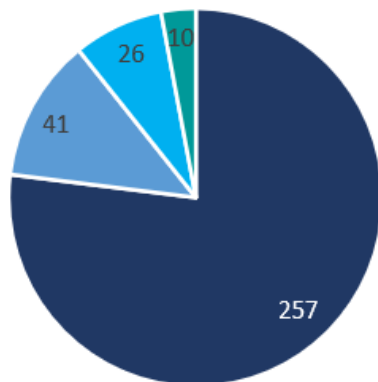
Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE

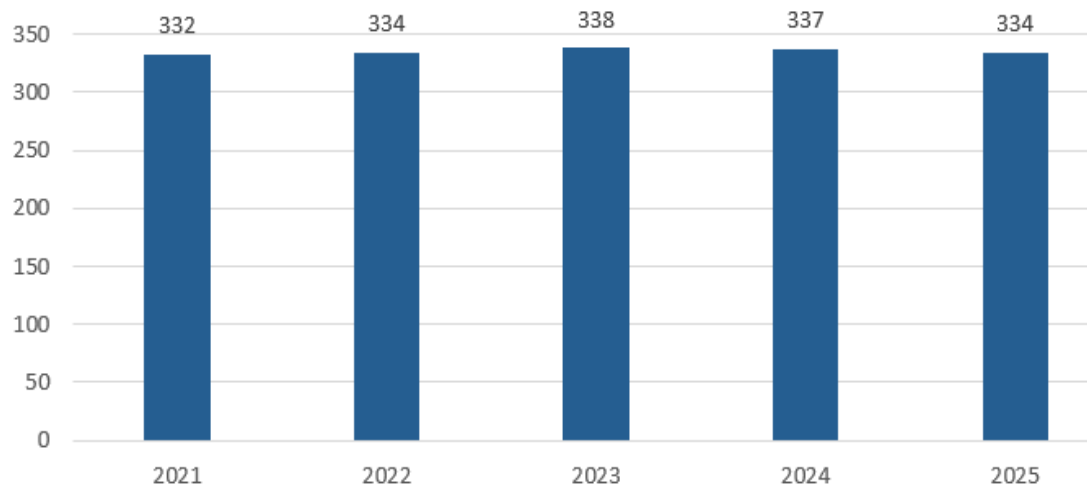


Structuration des effectifs rémunérés au 31/12/2025 tous statuts confondus



- Fonctionnaires présents
- Contractuels permanents
- Agents droit privé (SPE)
- Contractuels non permanents

Evolution de l'effectif rémunéré au 31/12 (tous statuts confondus)



Les effectifs demeurent globalement stables, les variations constatées résultant principalement des ajustements annuels observés au 31 décembre. Cela a été rendu possible grâce à des réorganisations et redéploiements de missions conduits en étroite collaboration avec les services, permettant de contenir l'évolution de la masse salariale.

# Focus sur le personnel

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE

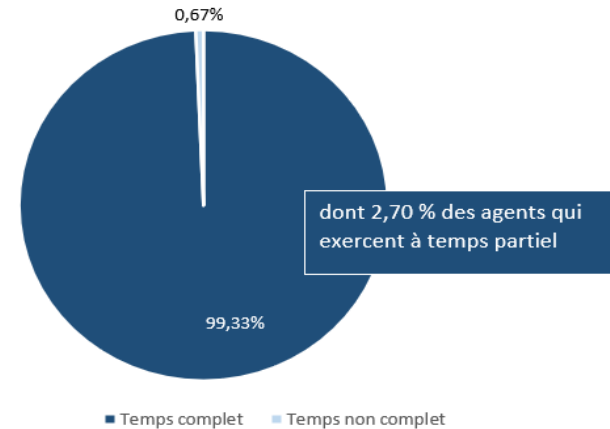


La durée annuelle du travail au sein de la collectivité est fixée à 1 607 heures, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

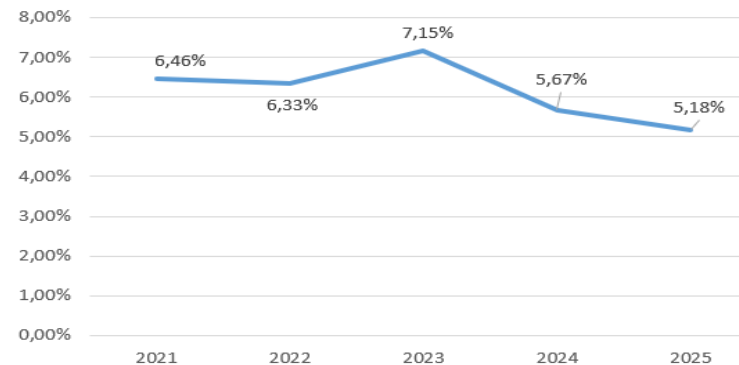
Le règlement interne relatif au temps de travail organise la mise en œuvre de **cycles adaptés aux spécificités des différents services**, afin de concilier les contraintes opérationnelles, les sujétions particulières et les exigences de continuité du service public. Cette organisation permet, le cas échéant, une modulation du temps de travail dans le respect du cadre légal.

Le recours aux heures supplémentaires est encadré par le règlement interne. Il fait l'objet d'un **suivi rigoureux et d'un contrôle hiérarchique**, permettant d'en assurer la maîtrise et la cohérence avec les besoins réels des services.

Répartition des postes selon le temps de travail au 31/12/2025



Evolution du taux d'absentéisme



# Une épargne toujours en progression

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

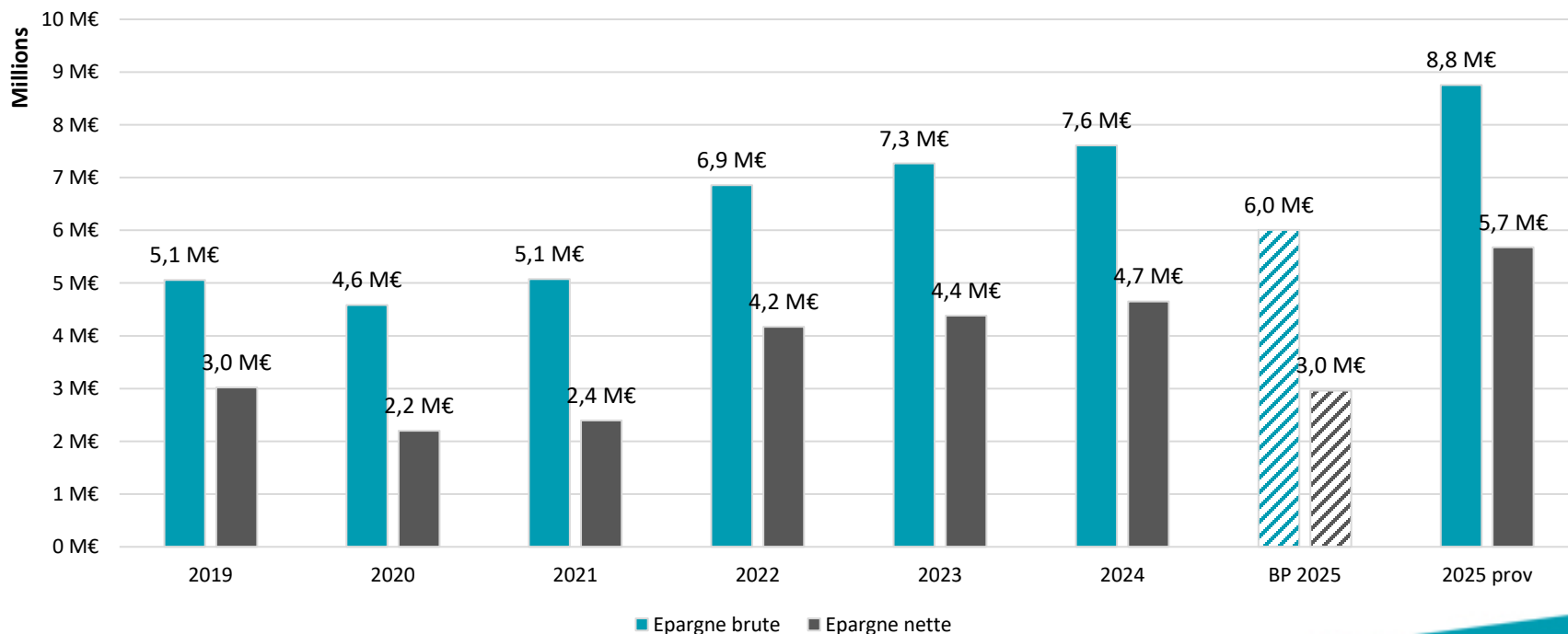
ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE



L'épargne brute s'établirait à **8,8 M€** soit +1,1 M€ par rapport à 2024 (+15%) et cela grâce à une gestion toujours rigoureuse.

L'épargne nette atteindrait **5,7 M€** en 2025 pour financer la section d'investissement, soit +1 M€ (+22%).

Evolution des épargnes



# Près de 17 millions d'€ d'investissement

(+48 % par rapport à 2024)

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

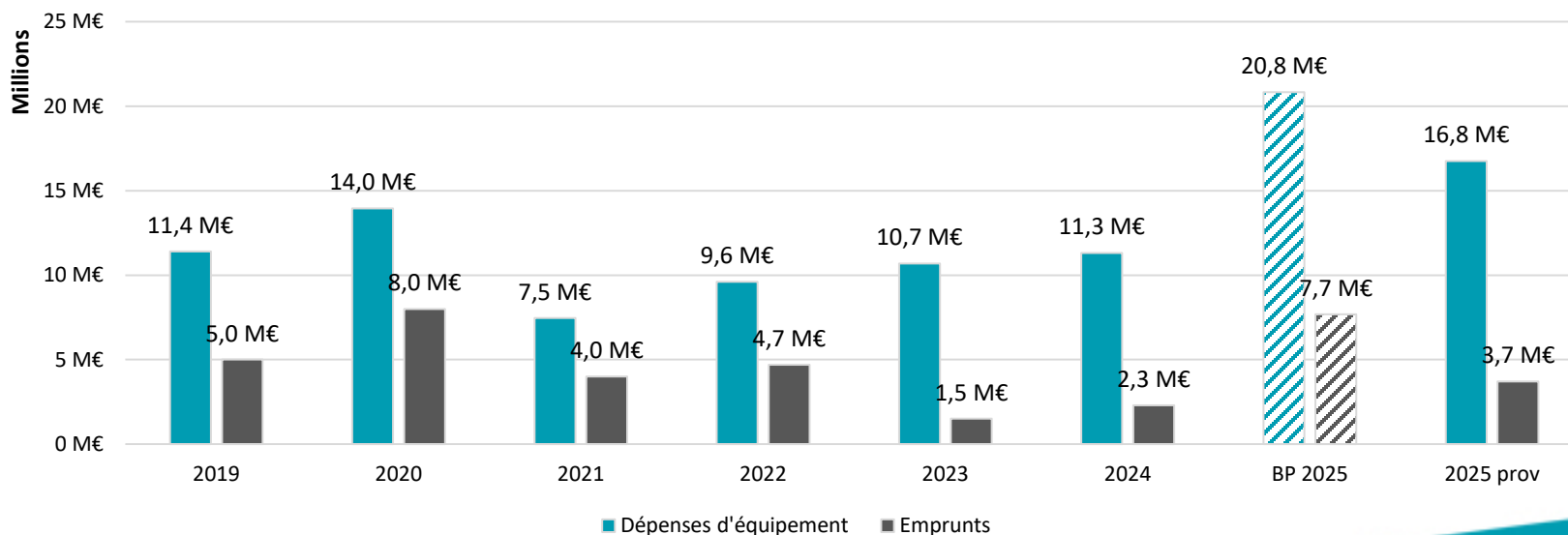
ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE



**16,8 M€** (+0,7 M€ de restes à réaliser soit **17,4 M€** au total) ont été investis en 2025 soit plus **5,4 M€** par rapport à 2024 et qui concernent notamment la voirie (4,7 M€), la GEMAPI (4,5 M€), la compétence déchets (2,6 M€), les pistes cyclables (2,2 M€), les fonds de concours aux communes (0,2 M€), le logement (0,3 M€), le Très haut débit (0,4 M€), l'aide aux entreprises (0,1 M€), la salle de spectacle (0,4 M€).

**Ces investissements ont été** financés essentiellement par des fonds propres et **par un emprunt modéré de 3,7 M€** (+1,5 M€ de restes à réaliser).

Dépenses d'équipement et emprunts



# Une dette stable, un ratio de désendettement qui s'améliore encore

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

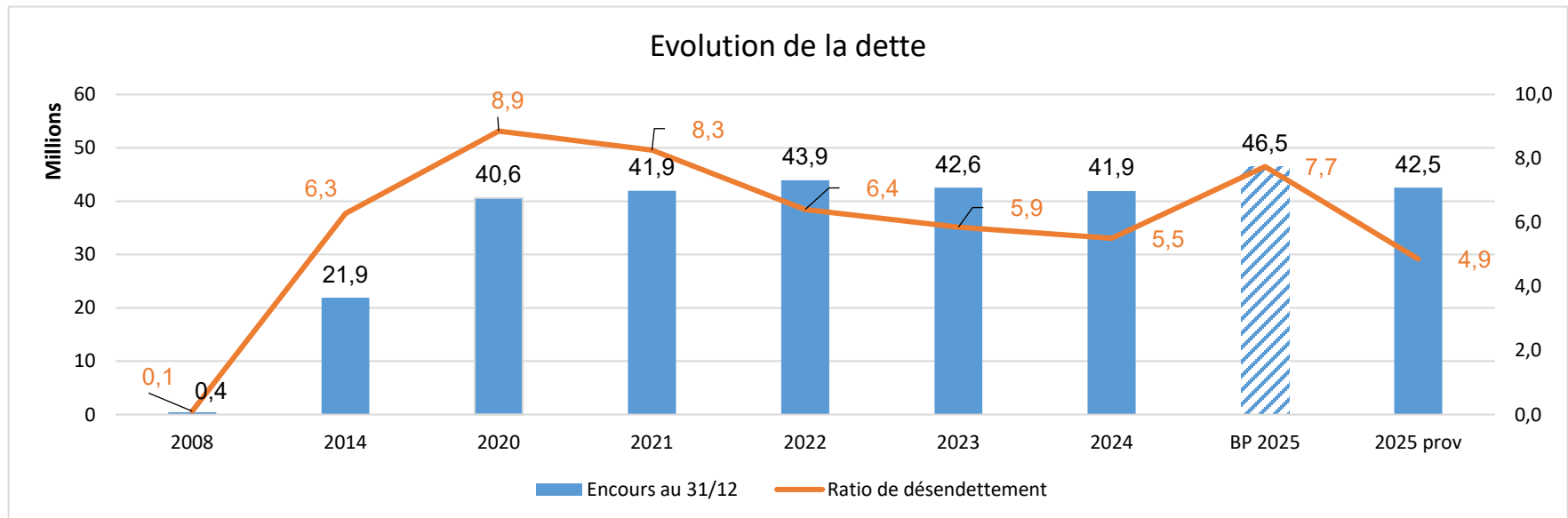
Publié le

ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE



Depuis 2020, et pour la cinquième année consécutive, l'encours de la dette demeure stable, reflet d'une gestion financière rigoureuse, malgré la progression des investissements et la hausse des charges de fonctionnement. À fin 2025, il s'établit à **42,5 M€**, soit une légère variation de **+0,6 M€** par rapport à 2024, auxquels s'ajouteront **1,5 M€** de restes à réaliser d'emprunt en 2026, soit un total prévisionnel de **44 M€**.

Le ratio de désendettement se réduit à **4,9 ans** à fin 2025 contre 5,5 en 2024 (**5 ans en intégrant les 1,5 M€ de restes à réaliser d'emprunts**).



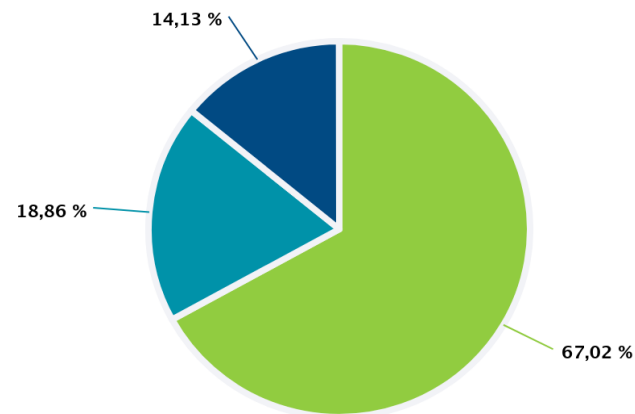
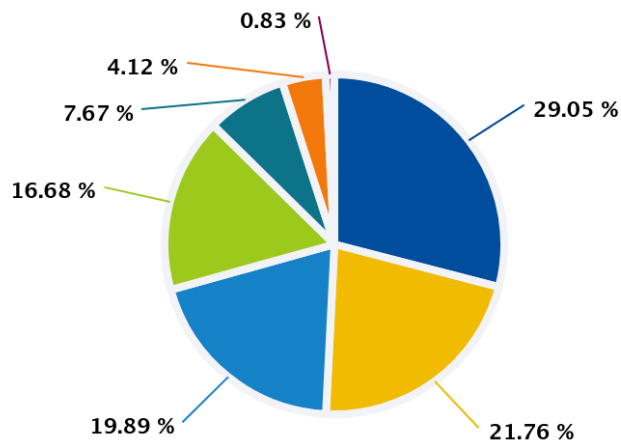
# La répartition de la dette

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

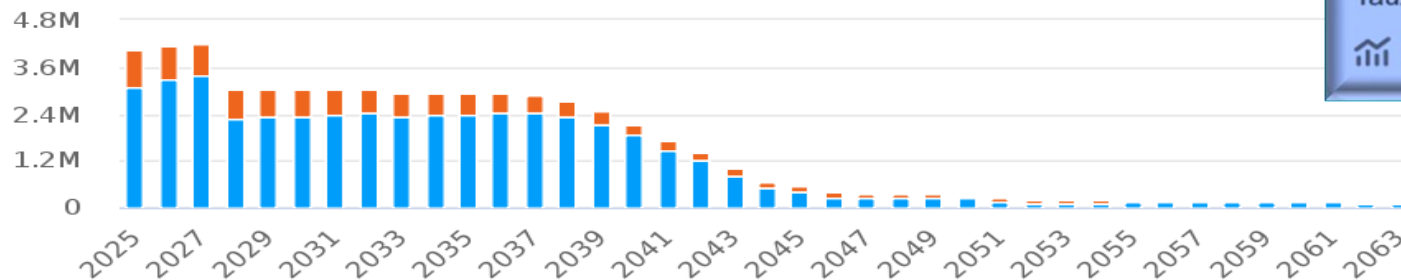
ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE



- SFIL
- CDC
- SG
- CAISSE D'EPARGNE
- C.C.C.COOP
- CREDIT MUTUEL
- CREDIT FONCIER

- Fixe
- Variable
- Livret A

● Intérêts ● Capital



Taux moyen (ExEx, Annuel)  
 2,12 %



Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE



# LES ORIENTATIONS 2026



**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

# Les priorités des budgets 2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE



- ❑ Finalisation des études du **projet de salle de spectacle multifonctions** : 1,4 M€
- ❑ Maintien de l'effort important de **rénovation des voiries** : 4,8 M€ dont 4 M€ de travaux, avant organisation d'une CLECT
- ❑ L'accompagnement du **développement économique** du territoire avec l'aménagement de deux nouvelles zones d'activités économiques à Saint-Paul-lès-Dax (1,1 M€) et Narrosse (2,3 M€)
- ❑ **Révision du PLUI-H**, du SPR et du SCOT (70 K€) dans le cadre d'une nouvelle AP/CP (0,8 M€)
- ❑ Poursuite des **travaux sur les digues pour protéger des crues** : 4 M€ pour les travaux du PAPI et l'entretien des digues
- ❑ Étude de la **deuxième grande piste cyclable du Grand Dax**
- ❑ Poursuite de la **modernisation de la collecte des ordures ménagères et du tri à la source des biodéchets** : 2,2 M€ dont 1 M€ pour les dispositifs de collecte des déchets
- ❑ Maintien d'effort en faveur des politiques sociales : **2,2 M€ de subvention d'équilibre au CIAS** pour conforter les actions menées au profit des personnes âgées et de la jeunesse, poursuite des aides à rénovation et à la construction de logements (0,5 M€)

# LES PREVISIONS FINANCIÈRES DE 2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE



## Les dépenses de fonctionnement

L'exercice 2026 devrait présenter une évolution des dépenses réelles de fonctionnement de seulement **+0,5 M€** de BP à BP (+1,2 %) pour se situer à 41,7 M€.

Cette hausse est due à des dépenses subies :

- Evolution des charges de personnel : +180 K€
- Contribution au budget eaux pluviales : +130 K€
- DSP du chenil communautaire : +100 K€
- Hausse de la contribution au SITCOM : +90 K€
- Hausse du FPIC : +50 K€

Des efforts de gestion ont été réalisés sur les charges de fonctionnement courant (-110 K€) et les AC des communes continuent de diminuer conformément aux transferts de charges (-190 K€).

# Focus sur les charges de personnel

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

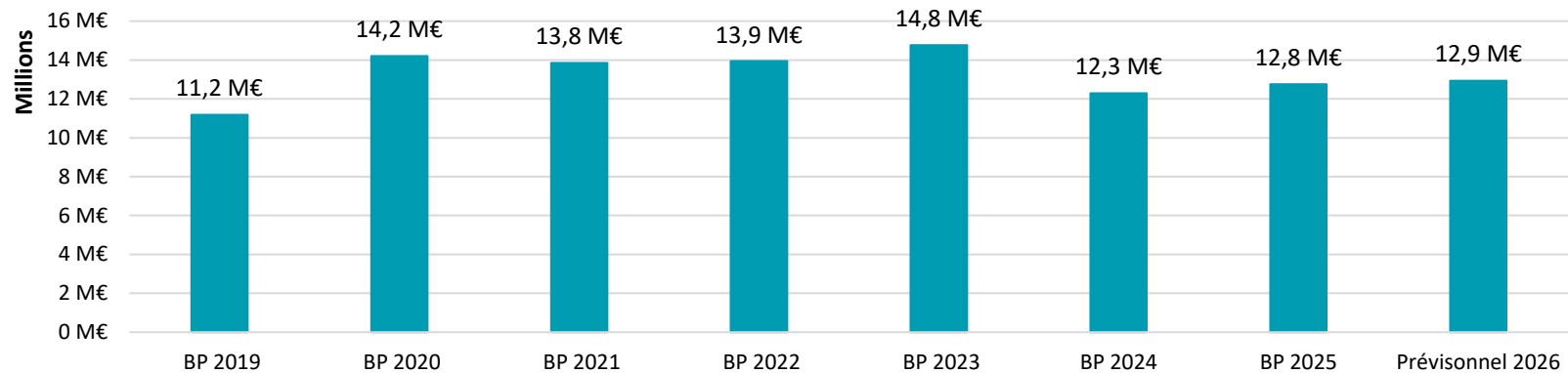
Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE



## Evolution des charges de personnel



Rappel : depuis 2024, les dépenses de personnel du SPE sont impactées sur un budget annexe (3,2 M pour 2026).  
Depuis 2025, les assurances statutaires sont imputées au chapitre 011 (94 K€)

### De nouvelles charges subies :

- Hausse des cotisations retraites : +171 K€
- GVT : +70 K€

### Des choix forts pour les agents :

- Démarche de refonte du RIFSEEP : + 100 K€
- Participation santé : +26 K€
- Avancements et promotions : +15 K€

# FOCUS SUR LE PERSONNEL

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE



## Pilotage de la masse salariale

- **Pilotage prévisionnel des effectifs** : maîtrise des ETP (équivalents temps plein), anticipation des évolutions d'activité et analyse approfondie de chaque mouvement (création, remplacement, mobilité), en privilégiant la mobilité interne et les redéploiements.
- **Leviers organisationnels au service de l'efficience** : modernisation des processus, digitalisation des outils RH et accompagnement des directions sur l'organisation du travail.
- **Refonte du régime indemnitaire (primes) RIFSEEP** : engagement d'un projet global et structurant avec une première enveloppe dédiée à l'IFSE (part fixe des primes liées aux fonctions) en 2026 (mise en œuvre progressive à compter de mi-année), puis une montée en charge en 2027 avec un déploiement en année pleine et la mise en place d'une enveloppe dédiée au CIA (complément indemnitaire annuel - prime variable liée à un engagement professionnel exceptionnel).
- **Renforcement de la protection sociale complémentaire** avec la mise en œuvre du second volet financier relatif à la mutuelle santé, en complément du dispositif déjà engagé en matière de prévoyance.
- **Maîtrise des dépenses de personnel** : vigilance renforcée sur les dépenses de remplacement et les heures supplémentaires, et poursuite des actions de prévention visant à réduire les accidents de travail et à inscrire durablement le taux d'absentéisme dans sa trajectoire de diminution.
- **Recherche d'un équilibre durable** entre qualité du service public, attractivité RH et soutenabilité financière à moyen terme.



## Les recettes de fonctionnement

Les recettes devraient augmenter d'environ **+1,8 M€** de BP à BP (+3,8%) pour se situer à 49 M€ en 2026, malgré la baisse de -0,2 M€ de la DGF.

Cette hausse est due à :

- La hausse du produit de la fiscalité : +0,8 M€ en lien avec l'évolution des bases
- L'augmentation du produit attendu de la taxe GEMAPI : +1 M€ pour faire face aux investissements nécessaires à la protection contre les crues

## Focus sur la compétence GEMAPI

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE



La compétence GEMAPI représentera en 2026 :

- **0,8 M€** de dépenses de fonctionnement
- **4 M€** de dépenses d'investissement (digues Boulogne, Baignots...) dans le cadre d'une AP réévaluée à 16,8 M€ (+7,4 M€) suite à l'avenant n°3 du PAPI
- **1,6 M€** de subventions d'équipement reportées de 2025

Cette compétence présenterait ainsi **un déficit de financement de 3,2 M€** en 2026.

Il est donc proposé, afin de ne pas pénaliser les autres compétences du Grand Dax, **de porter le produit de la taxe GEMAPI à 2,5 M€ (+1 M€) pour l'exercice 2026.**

Il est rappelé que cette ressource est affectée à la compétence GEMAPI et qu'elle se substitue aux contributions des communes.

# Une épargne en hausse

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

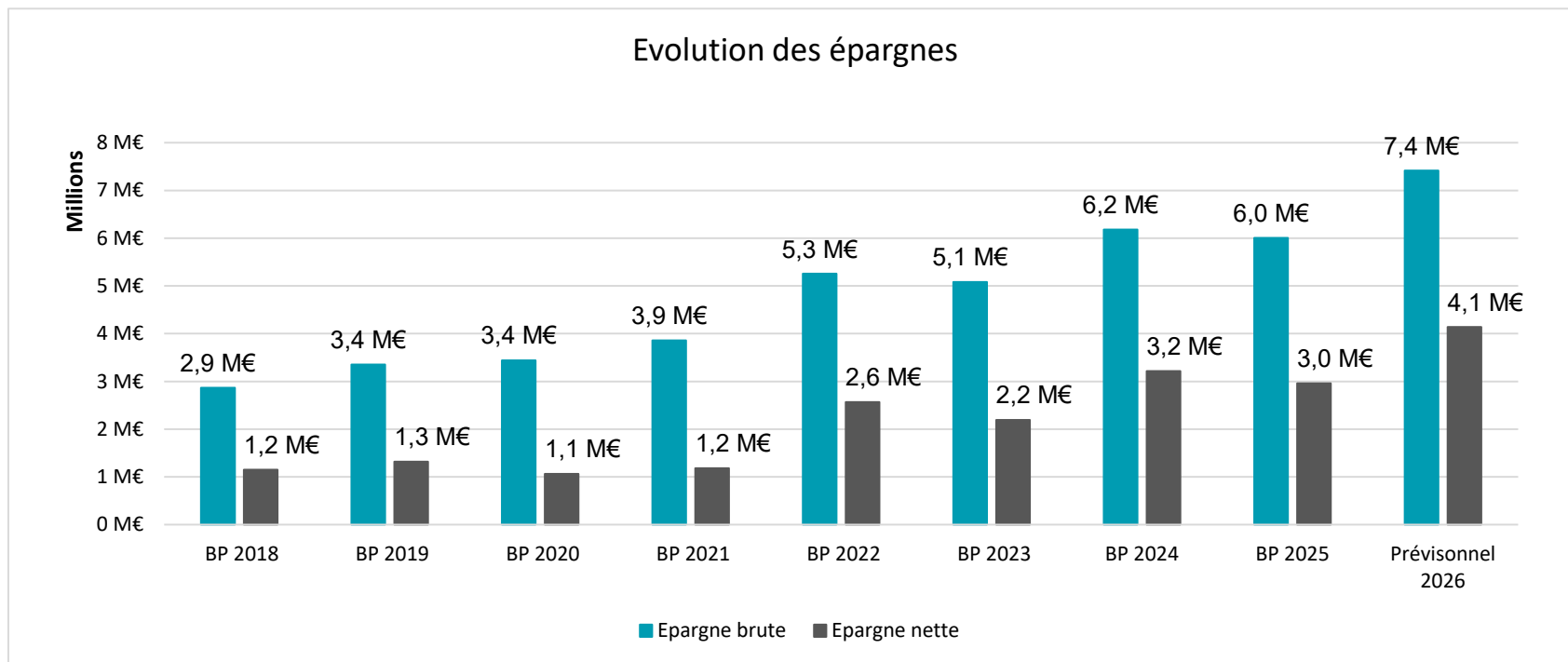
Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE



Au stade de la préparation budgétaire, l'épargne brute prévisionnelle s'établit à **7,4 M€** contre 6,0 M€ au BP 2025, hors reprise des résultats antérieurs. L'épargne nette dégagée après remboursement des emprunts se situerait à **4,1 M€** contre 3 M€ au BP 2025.



# Plus de 15 M€ d'investissement prévus

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

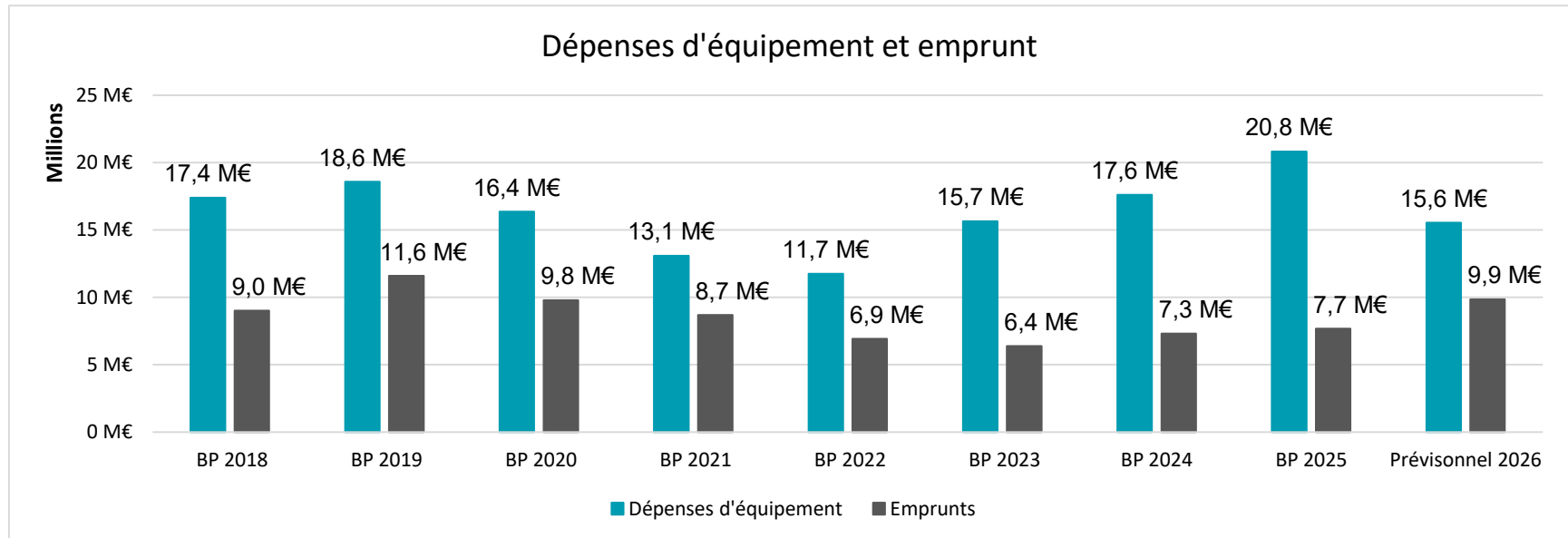
Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE



Au stade du DOB, les dépenses d'investissement sont projetées à **15,6 M€** pour le seul budget principal, dont **0,7 M€** de restes à réaliser de 2025.



Le financement est assuré essentiellement par des fonds propres et également par un emprunt à hauteur de **8,4 M€** auquel il faut ajouter les 1,5 M€ de report de 2025 soit un total **9,9 M€** contre **7,7 M€** au **BP 2025** (dont 2,7 M€ de report de 2024).

## Le ratio de désendettement

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE



Un emprunt d'équilibre de **9,9 M€** est prévu au stade du DOB, dont **8,4 M€** pour les besoins de l'exercice 2026 et 1,5 M€ de restes à réaliser de 2025.

Avec une épargne brute estimée à 7,4 M€, le ratio de capacité de désendettement s'établirait alors à **6,6 ans fin 2026**.

Il est à noter que l'augmentation du recours à l'emprunt par rapport au BP 2025 (+2,2 M€), s'explique principalement par l'absence de recette de FCTVA en raison d'une année « blanche » imposée par la loi de finances 2026 aux EPCI.

Cette recette aurait pu être inscrite à hauteur de **2,2 M€** sur la base des dépenses éligibles inscrites au BP 2026.

Cette projection ne tient cependant pas compte du taux de réalisation effectif des dépenses et des éventuelles recettes qui pourraient être inscrites en cours d'exercice (subventions, cessions...).

# LES BUDGETS ANNEXES

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE



- **Le budget salle de spectacle** : ce budget créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 a pour finalité de comptabiliser l'ensemble des opérations dédiées à la construction et à l'exploitation de la future salle de spectacle. En 2026, ce budget prévoira les dépenses relatives à la maîtrise d'œuvre du projet (1,4 M€) dans le cadre d'une AP de 3,2 M€ correspondant au marché de maîtrise d'œuvre et études annexes.
- **Le budget transport** : l'équilibre de ce budget est assuré par la progression des recettes du versement mobilité financées par les entreprises du territoire, ainsi que par les recettes des services de transport voyageur et de transport scolaire. Il devrait donc s'équilibrer sans subvention du budget principal, alors même que le coût du service facturé par Translandes devrait progresser de 0,2 M€.
- **Le centre aquatique communautaire** : la subvention d'équilibre versée par le budget principal est estimée au stade du DOB à 1,1 M€ comme au BP 2025.

# LES BUDGETS ANNEXES

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE



- **La pépinière d'entreprises et l'hôtel d'entreprises** : ces budgets s'équilibreront avec une subvention du budget principal (1,1 M€) inférieure de 0,1 M€ à celle du BP 2025.
- **Les Zones d'Activités Economiques (ZAE)** : des cessions des terrains sont prévues à hauteur de 0,8 M€ sur Téthieu, la ZAE du village d'entreprises 2 et la ZAE de Narrosse 2. Les travaux d'extension de la ZAE de « Narrosse 2 » seront réalisés en 2026 (2,3 M€) ainsi que ceux de la ZAE des « Cavaliers » à Saint-Paul-lès-Dax (1,1 M€).
- **La ZAC de la Gare** : Ce budget devrait être clôturé en 2026. Son déficit (3,1 M€ fin 2025) et sa dette (0,7 M€ fin 2025) devront être repris au budget principal.

# LES BUDGETS ANNEXES

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE



- **Le budget eaux pluviales** : ce budget verra la poursuite des travaux de rénovation des réseaux (3 M€ dont 2 M€ au titre d'une nouvelle AP « Gestion patrimoniale des réseaux »). Il sera financé par la retenue sur AC des communes (1 M€) et l'emprunt (1,9 M€).
- **Les budgets eau potable et assainissement** : ces budgets seront financés par les usagers du service public de l'eau pour lesquels les tarifs 2026 ont été maintenus à leur niveau de 2025 (4,11 € TTC par m<sup>3</sup> pour une consommation de 120m<sup>3</sup>). Les travaux prévus en 2026 représentent 3,8 M€ pour les réseaux d'eau potable (dont 2,2 M€ au titre d'une nouvelle AP « Gestion patrimoniale des réseaux ») et 4,2 M€ pour les réseaux d'assainissement (dont 2,2 M€ au titre d'une nouvelle AP « Gestion patrimoniale des réseaux »).